

PROCÈS VERBAL

Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 18 mai 2018 à 17h45
Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

[Retour Sommaire](#)

MEMBRES PRESENTS

NOM Prénom	Etat
COLLEDANI Fred	Présent
LARMINACH Pascal	Présent
LENCOU Pascal	Présent
LEMARCHAND Alex	Présent
TROQUE Pascal	Présent

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

NOM Prénom	Etat
GATTY Philippe	Excusé
QUINT Charles	Excusé
SALAUN Didier	Excusé
STOLLA Norbert	Excusé

MEMBRES ABSENTS

NOM Prénom	Etat
NÉANT	

MEMBRES REPRESENTES

NOM Prénom	Représenté par NOM Prénom
QUINT Charles	LEMARCHAND Alex
GATTY Philippe	COLLEDANI Fred
SALAUN Didier	LARMINACH Pascal
STOLLA Norbert	LENCOU Pascal

INVITÉS

NOM Prénom	Etat
NÉANT	

PIECE(S) JOINTE(S)

[Retour Sommaire](#)

- Procurations ;
- Budget 2017 réalisé ;

SOMMAIRE

MEMBRES PRESENTS	1
MEMBRES ABSENTS EXCUSES.....	1
MEMBRES ABSENTS.....	1
MEMBRES REPRESENTES.....	1
INVITÉS.....	1
PIECE(S) JOINTE(S).....	2
SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	2
ORDRE DU JOUR.....	3
COMPTE-RENDU	3
1. Délibération n°1 : Remplacement du Président démissionnaire :	3
2. Délibération n°2 : Élection d'un nouveau Secrétaire Général :	4
3. Délibération n°3 : Approbation du CR du Bureau Exécutif du 20 janvier 2018 :.....	4
4. Délibération n°4 : Approbation du CR du Bureau Exécutif du 16 mars 2018 :.....	5
5. Délibération n°5 : Approbation des nouveaux Statuts :.....	5
6. Délibération n°6 : Approbation du budget 2017 :	6
7. Délibération n°7 : Redéfinition des tarifs des adhésions pour la saison 2018/2019 :6	
8. Délibération n°8 : Définition des créneaux de pratique pour la saison 2018/2019 :..8	
9. Délibération n°9 : Autorisation à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une Section Sportive Scolaire :	10
QUESTIONS DIVERSES	11
10. Budget prévisionnel triennal 2018 à 2020 :.....	11
11. Stage SSA Club de Bègles – Plage de l'horizon du 24 au 27 mai 2018 :	12
12. Mise en place d'un nouveau Container :.....	12
PROCHAINES REUNIONS	13

PREAMBULE

[Retour Sommaire](#)

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes, Fred COLLEDANI ouvre la séance à la demande de Didier SALAUN absent excusé. Fred COLLEDANI fait le point des membres excusés et absents, des procurations reçues et de l'ordre du jour. Les procurations sont réparties parmi les membres présents. Le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI présente l'ordre du jour pour lequel les membres du Comité Directeur ont été préalablement consultés :

1. Délibération n°1 : Remplacement du Président démissionnaire ;
2. Délibération n°2 : Élection d'un nouveau Secrétaire Général ;
3. Délibération n°3 : Approbation du CR du Bureau Exécutif du 20 janvier 2018 ;
4. Délibération n°4 : Approbation du CR du Bureau Exécutif du 16 mars 2018 ;
5. Délibération n°5 : Approbation des nouveaux Statuts ;
6. Délibération n°6 : Approbation du budget 2017 ;
7. Délibération n°7 : Redéfinition des tarifs des adhésions pour la saison 2018/2019 ;
8. Délibération n°8 : Définition des créneaux de pratique pour la saison 2018/2019 ;
9. Délibération n°9 : Autorisation à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une Section Sportive Scolaire ;
10. Budget prévisionnel 2018 – 2019 – 2020 et recherche de partenaires privés ;
11. Stage SSA Club de Bègles – Plage de l'horizon du 24 au 27 mai 2018 ;
12. Mise en place nouveau container.

COMPTE-RENDU

Délibération n°1 : Remplacement du Président démissionnaire :

[Retour Sommaire](#)

Didier SALAUN, Président du Club, a fait savoir par écrit son souhait de se retirer du Comité directeur pour des raisons personnelles. Celui-ci doit impérativement être remplacé dès ce jour dans sa fonction de Président.

Pascal LARMINACH et Fred COLLEDANI se portent candidats pour assurer cette fonction.

Ces candidatures sont soumises au vote des membres présents et représentés.

- Candidature de Pascal LARMINACH : Contre 5 – Abstention 2 – Pour 2 ;
- Candidature de Fred COLLEDANI : Contre 2 – Abstention 2 – Pour 5.

L'élection de Fred COLLEDANI à la fonction de Président est : **APPROUVÉE**

VOTES	Contre 2	Abstention 2	Pour 5	D1 : Approuvée
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-----------------------

Délibération n°2 : Élection d'un nouveau Secrétaire Général :

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI occupant jusqu'alors la fonction de Secrétaire Général doit être remplacé dans cette fonction.

Seul Pascal LENCOU se porte candidat pour assurer la fonction de Secrétaire Général. Celui-ci est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'élection de Pascal LENCOU à la fonction de Secrétaire Général est : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	D2 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Compte-tenu de ces éléments et à compter de ce jour, le Bureau Exécutif est composé comme suit :

- Président : Fred COLLEDANI ;
- Vice-Président en charge du Sauvetage Sportif : Pascal LARMINACH ;
- Secrétaire Général : Pascal LENCOU ;
- Trésorier : Pascal TROQUE.

Cette nouvelle composition doit être communiquée sans délai aux instances, organismes et partenaires qui le nécessitent. Le site du Club doit être également mis à jour.

Délibération n°3 : Approbation du CR du Bureau Exécutif du 20 janvier 2018 :

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI rappelle le processus de validation des différentes propositions du Bureau Exécutif. Ces dernières doivent être en accord avec la Politique Générale et Budgétaire du Club, les Statuts et divers Règlements opposables (Règlement Intérieur, Code du sport, Code du commerce, Code des Impôts, ...).

Les différents travaux réalisés par les membres du Bureau ou réflexions, faisant l'objet de « propositions », sont formalisés au travers d'un projet de compte-rendu rédigé par le Secrétaire Général et/ou le Président. Ce document est soumis à la « validation » de l'ensemble des membres du Bureau avant d'être proposé à la signature du Président.

Le compte-rendu signé est ensuite soumis à la « validation » de l'ensemble des membres du Comité Directeur. Les éventuelles observations sont intégrées, le document, ainsi modifié, est à nouveau soumis à la signature du Président dans sa version définitive.

(En cas de désaccord ou de contestation d'un ou plusieurs membres du Comité Directeur, une nouvelle réunion élargie du Bureau est organisée avec les membres concernés afin de discuter du point litigieux. Le nouveau compte-rendu, éventuellement assorti de nouvelles propositions, fait alors le même circuit.)

Cette version définitive du compte-rendu est communiquée, pour « information », à l'ensemble des cadres du Club puis soumise à l'approbation du Comité Directeur suivant au travers d'une « délibération » :

- Si le compte-rendu est approuvé (majorité des voix), les dispositions qu'il contient sont constitutives du Règlement interne de l'Association et s'imposent à tous, y compris à ceux qui le contestent.
- Si le compte-rendu n'est pas approuvé (pas de majorité), celui-ci devient caduc et l'ensemble des points qu'il contient doivent être repris et discutés en Bureau pour aboutir à de nouvelles propositions qui suivent le même processus de validation.

Compte-tenu de ce qui précède, le compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 janvier 2018 est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Pascal LARMINACH souhaiterait que le point n°7 de l'ordre du jour relatif à l'accompagnement du Club sur les compétitions soit à nouveau débattu lors d'un prochain Bureau. Il est convenu que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Dans cette attente ce sont les dispositions du compte-rendu pré cité qui prévalent.

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 janvier 2018 est : APPROUVÉ.

VOTES	Contre 0	Abstention 1	Pour 8	D3 : Approuvé
--------------	-----------------	---------------------	---------------	----------------------

Délibération n°4 : Approbation du CR du Bureau Exécutif du 16 mars 2018 :

[Retour Sommaire](#)

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 mars 2018 est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 mars 2018 est : APPROUVÉ.

VOTES	Contre 0	Abstention 1	Pour 8	D4 : Approuvé
--------------	-----------------	---------------------	---------------	----------------------

Délibération n°5 : Approbation des nouveaux Statuts :

[Retour Sommaire](#)

Le projet de statuts a été individuellement approuvé par l'ensemble des membres du Comité Directeur préalablement consultés. Celui-ci est donc soumis au vote.

Le projet de nouveaux statuts est : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	D5 : Approuvés à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Une version définitive actualisée et signée de ces Statuts fera l'objet d'une demande de Résolution par l'Assemblée Générale.

Délibération n°6 : Approbation du budget 2017 :

[Retour Sommaire](#)

Le budget réalisé de l'année 2017, placé en pièce jointe du présent procès-verbal, est présenté puis soumis au vote.

Le budget de l'année 2017 est : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	D6 : Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	------------------------------------

Délibération n°7 : Redéfinition des tarifs des adhésions pour la saison 2018/2019 :

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI présente les tarifs pratiqués lors de la saison en cours et des difficultés rencontrées :

1. Tous les adhérents ont souscrit à la formule « Saison sportive » d'octobre à juin. Leur période d'adhésion s'arrête donc au 30 juin. Ceux qui voudraient participer aux activités du Club jusqu'en septembre devraient s'acquitter d'une cotisation complémentaire de 80,00€ qu'il semble difficile de demander en cours de saison.
2. Plusieurs demandes d'adhésion sont d'ores et déjà intervenues dès le mois d'avril de cette année. Là aussi, il est difficile de demander au futur adhérent de payer la totalité de l'adhésion annuelle soit 240,00€ (jusqu'en septembre).

Au regard de ce retour d'expérience issu de cette première année d'activité, le Comité Directeur prend les décisions suivantes :

- L'adhésion à la « Saison Sportive 9 mois » d'octobre à juin est abandonnée ;
- L'adhésion à la « Saison Longue 12 mois » du 1^{er} octobre au 30 septembre est maintenue. Le tarif sera revu pour la saison 2018/2019 ;
- Une adhésion « Saison Courte 6 mois » du 1^{er} avril au 30 septembre est mise en place. Cette disposition est mise en œuvre dès cette année 2017/2018 au tarif de 120,00€. Ce tarif sera revu pour la saison 2018/2019 ;
- Compte tenu de cette dernière disposition, la formule « Club 2 mois » est supprimée. Seule la formule « Club 1 mois » est maintenue. Le tarif sera revu pour la saison 2018/2019 ;
- L'adhésion complémentaire de 80,00€ due par les adhérents à la « Saison Sportive 9 mois » qui souhaitent participer aux activités d'été est abandonnée dès cette année.

La tarification de ces différentes formules pour la saison 2018/2019 est soumise à la discussion, un consensus se dégage pour les tarifs ci-après :

		FORMULE CLUB		
		SAISON LONGUE 12 mois oct. à sept.	SAISON COURTE 6 mois avr. à sept.	"ÉTÉ" 1 mois
Adhésion individuelle ou 1er mbre famille	Licence FFSS :	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Adhésion :	210,00 €	145,00 €	105,00 €
	Total cotisation :	225,00 €	160,00 €	120,00 €
Familles	Licence FFSS :	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Adhésion 2eme mbre :	180,00 €	115,00 €	75,00 €
	Total cotisation 2eme mbre :	195,00 €	130,00 €	90,00 €
	Adhésion 3eme mbre :	150,00 €	85,00 €	45,00 €
	Total cotisation 3eme mbre :	165,00 €	100,00 €	60,00 €
	Adhésion 4eme mbre et + :	120,00 €	55,00 €	15,00 €
	Total cotisation 4eme et + :	135,00 €	70,00 €	30,00 €

Les autres tarifs relatifs à l'École commerciale (été 2019) et à l'adhésion Dirigeants/Formateurs/Bénévoles, Formateurs Été et Sauveteurs Opérationnels restent inchangés.

Il est à noter que pour les Saisons « Longue et Courte » exclusivement, il est convenu qu'un bonnet de sauvetage du Club soit fourni lors de la 1^{ère} adhésion dès le début de la saison prochaine. Les adhérents actuels qui renouvellent leur adhésion pour 2018/2019 pourront bénéficier de cette dotation unique.

L'éventuelle dotation des Formateurs n'ayant pas été évoquée, celle-ci sera soumise à la discussion lors de la prochaine réunion du Bureau Exécutif.

En cas de besoin ces bonnets sont en vente sur notre boutique en ligne au tarif de 20,00€.

Les nouveaux tarifs pour la saison 2018/2019 ainsi que ces nouvelles dispositions particulières sont : APPROUVÉS.

Ce dossier fera l'objet d'une demande de Résolution par l'Assemblée Générale au travers de la Politique Générale et Budgétaire du Club.

VOTES	Contre 0	Abstention 1	Pour 8	D7 : Approuvés
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-----------------------

Délibération n°8 : Définition des créneaux de pratique pour la saison 2018/2019 :

[Retour Sommaire](#)

Il est observé que l'encadrement « bénévole » des différents créneaux de pratique est soumis à la disponibilité et à la bonne volonté des Formateurs du Club. La définition des créneaux doit donc tenir compte de cette disponibilité potentielle. Afin d'éviter que le poids de l'encadrement des groupes ne pèse toujours sur les mêmes bénévoles, il est particulièrement urgent d'élargir le groupe des Formateurs. De nouveaux recrutements doivent donc être envisagés.

Compte-tenu de ce qui précède, les créneaux de pratique suivants sont adoptés :

Du 1^{er} octobre à mi-décembre 2018 :

Mercredi après-midi (selon conditions météo) :

- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 14h00 à 16h00 ;
- Soit piscine Andernos de 12h30 à 13h30.

Samedi (selon conditions météo et de circulation) :

- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 10h00 à 12h00 ;
- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 14h00 à 16h00.

Dimanche matin :

- Piscine Andernos de 8h00 à 10h00.

De mi-décembre 2018 à mi-mars 2019 :

Mercredi après-midi (selon conditions météo) :

- Soit piscine Andernos de 12h30 à 13h30 ;
- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 14h00 à 16h00.

Dimanche matin :

- Piscine Andernos de 8h00 à 10h00.

De mi-mars au 30 juin 2019 :

Mercredi après-midi (selon conditions météo) :

- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 14h00 à 16h00 ;
- Soit piscine Andernos de 12h30 à 13h30.

Samedi (selon conditions météo et de circulation) :

- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 10h00 à 12h00 ;
- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 14h00 à 16h00.

Dimanche matin :

- Piscine Andernos de 8h00 à 10h00.

Du 1^{er} juillet au 30 août 2019 (applicable dès juillet-août 2018) :

Mercredi matin :

- Milieu Naturel plage de l'Horizon de 9h00 à 11h00.

Dimanche matin :

- Milieu Naturel plage de l'Horizon de 9h00 à 11h00.

Du 1^{er} au 30 septembre 2019 (applicable dès septembre 2018) :

Mercredi après-midi (selon conditions météo) :

- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 14h00 à 16h00 ;
- Soit piscine Andernos de 12h30 à 13h30.

Samedi (selon conditions météo et de circulation) :

- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 10h00 à 12h00 ;
- Soit Milieu Naturel plage de l'Horizon de 14h00 à 16h00.

Dimanche matin :

- Piscine Andernos de 8h00 à 10h00.

Ces créneaux de pratique prévisionnels sont sujets à des modifications de dernière minute en fonction des conditions météo, de l'état de la mer, des marées, du nombre de participants, des disponibilités de l'encadrement, des conditions de circulation, etc...

L'information instantanée des adhérents se fait via le groupe WhatsApp dédié.

Les cours non suivis ou annulés sont considérés comme perdus et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Seuls les titulaires de la licence FFSS valide pour la saison en cours ont accès à ces créneaux de pratique. Les non titulaires peuvent assister au cours en observateurs à l'exclusion de toute pratique. Les observateurs mineurs doivent être accompagnés par un adulte qui en assure la surveillance.

Les nouveaux créneaux de pratique pour la saison 2018/2019 ainsi que ces nouvelles dispositions particulières sont : **APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ.**

Ce dossier fera l'objet d'une demande de Résolution par l'Assemblée Générale au travers de la Politique Générale et Budgétaire du Club.

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	D8 : Approuvés à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Délibération n°9 : Autorisation à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une Section Sportive Scolaire :

[Retour Sommaire](#)

La convention liant le lycée d'Andernos au Club pour l'ouverture d'une Section Sportive Scolaire de Sauvetage Côtier Sportif est présentée. Celle-ci fait l'objet de demandes de précisions auprès de Pascal LARMINACH, enseignant référent.

Les créneaux en milieu naturel seront encadrés par Alex LEMARCHAND. Les créneaux en piscine (Andernos) seront encadrés par Jérôme LUSSEAUD et/ou Charles QUINT. Ces encadrants (titulaires d'un brevet d'état) ne seront, pour l'instant, ni indemnisés ni rémunérés par le Club.

Toutefois, comme les autres intervenants bénévoles, ces derniers pourront bénéficier des avantages fiscaux liés à l'abandon de leurs indemnités de déplacement au profit du Club. Une démarche a été initiée auprès de la Mairie d'Andernos pour la mise à disposition éventuelle de Jérôme LUSSEAUD pour l'entraînement de la Section Sportive Scolaire.

Pour les entraînements en milieu naturel, un minibus pourrait être mis à disposition du Club par la Mairie de Lège Cap-Ferret pour le transport des élèves de la Section. La demande de mise à disposition et la convention associée doivent encore être formalisées.

Pour les entraînements en milieu naturel, le lieu de pratique doit être défini (Grand-Crohot ou Cap-Ferret) ainsi que les conditions de récupération du minibus à Lège et d'acheminement des élèves sur le lieu de pratique. Pascal LARMINACH fera des propositions dans ce sens, celles-ci devront être soumises à la validation du Bureau.

Quelques fautes de frappe ou de mise en forme doivent être corrigées. Pascal LARMINACH s'occupe de faire faire les modifications et de faire transmettre la nouvelle convention au Club (3 exemplaires) pour signature.

Moyennant les dispositions ci-avant, la convention est soumise au vote afin d'autoriser le Président à la signer.

L'autorisation à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une Section Sportive Scolaire de Sauvetage Côtier Sportif est : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ.

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	<i>D9 : Approuvé à l'unanimité</i>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	---

Budget prévisionnel triennal 2018 à 2020 :

[Retour Sommaire](#)

Le budget prévisionnel 2018 est présenté, celui-ci, n'étant pas abouti, doit être à nouveau discuté en Bureau. Les budgets 2019 et 2020 doivent être élaborés.

Parmi les charges il y aurait lieu de prévoir (sans ordre de priorité et de manière non exhaustive) :

- L'acquisition de lycras « École » plus visibles et moins onéreux que les lycras actuels ;
- L'acquisition de mannequins de sauvetage enfants et adultes (compétitions eau plate) ;
- L'acquisition d'un filin de sauvetage (prompt-secours et enseignement sauvetage opérationnel) ;
- L'acquisition d'une remorque ;
- L'acquisition d'un nouveau jeu de bonnets de sauvetage ;
- La provision pour le financement d'une Cabane de plage ;
- Le financement d'un véhicule 4x4 ;
- L'aménagement du container ;
- Un budget Pots, goûters et manifestations conviviales ;
- ...etc...

Le Club ne disposant actuellement d'aucune réserve financière disponible, toutes ces acquisitions doivent être financées par de nouvelles subventions publiques ou privées pour les dépenses d'investissement et par des recettes de fonctionnement (cotisations adhérents) pour les dépenses de fonctionnement (location 4x4, indemnisation formateurs, ...).

S'agissant des recettes d'investissement, il est important de rappeler que, selon les principes budgétaires habituels, l'affectation des recettes n'est ni opportune ni autorisée. En effet, pour un fonctionnement démocratique de l'Association, il est important que les sommes récoltées alimentent un « pot commun » dans lequel le Club puise afin d'engager les dépenses d'investissement programmées selon l'ordre de priorité défini et validé démocratiquement par le Comité directeur (sur proposition du Bureau Exécutif).

Il en résulte que pour les dons aux associations (ou mécénat), il n'est pas permis de garantir au donateur que son don sera réservé à l'acquisition de tel ou tel matériel. Il est également exclus de proposer une contrepartie publicitaire sous quelque forme que ce soit sous peine d'illégalité (sponsoring déguisé). En revanche, il n'est pas interdit et même fortement recommandé de présenter un « Projet global » faisant état des motivations, des besoins ainsi que de l'ensemble des charges afférentes.

Le donateur reçoit un reçu fiscal lui permettant de bénéficier d'une réduction fiscale de 66% pour les particuliers et de 60% pour les entreprises (avec plafond).

Pour ce qui concerne le « Sponsoring » (ou parrainage), une contrepartie publicitaire ou de communication proportionnée aux sommes engagées est systématiquement proposée avec production d'une facture. Le Sponsor ne reçoit pas le reçu fiscal (formulaire Cerfa) et ne peut pas bénéficier de la réduction fiscale.

La contribution du Sponsor peut néanmoins figurer dans ses charges, elle est directement déductible du « Résultat » de l'entreprise (déduction fiscale) et soumise à TVA.

Pour le Club, le Sponsoring est considéré comme une recette publicitaire (action commerciale) soumise à l'impôt.

Stage SSA Club de Bègles – Plage de l'horizon du 24 au 27 mai 2018 :

[Retour Sommaire](#)

Le Club de Sauvetage de Bègles organise un stage SSA plage de l'Horizon au Cap-Ferret du 24 au 27 mai 2018. La Mairie leur met le poste de secours à disposition pour les 4 jours.

Il en résulte que le poste doit être entièrement nettoyé et débarrassé de tous nos effets dès le mercredi 23 mai. Celui-ci ne sera plus utilisé par le Club dès cette date.

Il serait opportun de se rapprocher des cadres du Club de Bègles afin d'organiser des activités en commun ou permettre à nos Formateurs d'observer les techniques de sauvetage opérationnel mis en œuvre.

Pascal LARMINACH s'occupe d'organiser la rencontre.

Mise en place d'un nouveau Container :

[Retour Sommaire](#)

Le nouveau container est installé. Celui-ci va faire l'objet d'une convention de mise à disposition au profit du Club (action Fred COLLEDANI).

Un cadenas pour container maritime doit être rapidement acheté, une clé de celui-ci sera confiée à la Mairie (action Pascal TROQUE).

Un aménagement minimum du container doit être rapidement conçu, proposé et réalisé afin de pouvoir installer nos matériels et libérer ainsi le container du poste de secours dans les meilleurs délais.

PROCHAINES REUNIONS

[Retour Sommaire](#)

Le Comité Directeur du 2^{ème} semestre pourrait se tenir courant septembre afin d'entériner de nouvelles dispositions inhérentes à la saison 2018/2019.

Le Bureau Exécutif doit se réunir assez rapidement (courant juillet) afin de finaliser ces nouvelles orientations, mettre en œuvre les décisions du Comité Directeur et formuler de nouvelles propositions.

L'AG aura lieu le samedi 30 juin à 18h00 à la Mairie annexe du Cap-Ferret.

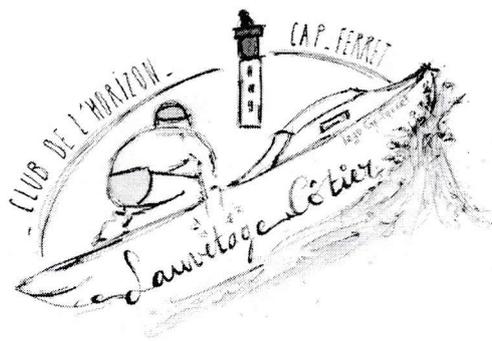
Fait à Lège Cap-Ferret le 13 juin 2018

Le Secrétaire Général
Pascal LENCOU



Le Président
Fred COLLEDANI





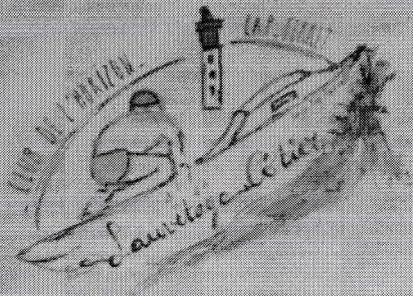
PROCURATION

Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 18 mai 2018 à 17h45
Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

Je soussigné(e) Didier SALAUN donne, par la présente, pouvoir à LARMINACH Pascal, pour me représenter au Comité Directeur qui se tiendra le vendredi 18 mai 2018 à 17h45 à l'ancienne mairie de Lège Bourg (33950), à l'effet de prendre part aux avis et décisions dont il sera débattu.

Fait à Lège Cap-Ferret le 18 mai 2018
Didier SALAUN



PROCURATION

Réunion du Comité Directeur
Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 18 mai 2018 à 17h45
Ancienne Mairie de Lège Bourg - 33950 Lège Cap-Ferret

Je soussigné(e) QUINT Charles, donne, par la présente, pouvoir à
(ne pas remplir) LEHARCAUD Alexandra, pour me représenter au
Comité Directeur qui se tiendra le vendredi 18 mai 2018 à 17h45 à l'ancienne mairie de
Lège Bourg (33950), à l'effet de prendre part aux avis et décisions dont il sera débattu.

Fait à LEGE CF le 12 Mai 2018

(Nom Prénom
Signature)

Pouvoir Comité Directeur du 23 mai 2018

QUINT Charles



PROCURATION

Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

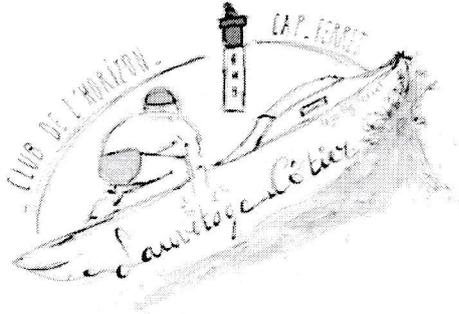
Vendredi 18 mai 2018 à 17h45
Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

Je soussigné(e) FR SAINT NABUT, donne, par la présente, pouvoir à
(ne pas remplir) FR LAUREN SASEOL, pour me représenter au
Comité Directeur qui se tiendra le vendredi 18 mai 2018 à 17h45 à l'ancienne mairie de
Lège Bourg (33950), à l'effet de prendre part aux avis et décisions dont il sera débattu.

Fait à Palapuy le 16 mai 2018

(Nom Prénom Signature)

Saint Nabut



PROCURATION

Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 18 mai 2018 à 17h45
Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

Je soussigné(e) Philippe GATY, donne, par la présente, pouvoir à
(ne pas remplir) COLLEDANI Frédéric, pour me représenter au
Comité Directeur qui se tiendra le vendredi 18 mai 2018 à 17h45 à l'ancienne mairie de
Lège Bourg (33950), à l'effet de prendre part aux avis et décisions dont il sera débattu.

Fait à Arbonne le 15/05/2018.

(Nom Prénom Signature)

PH. GATY
gm

CLUB DE SAUVETAGE COTIER DE L'HORIZON - LEGE CAP-FERRET - PLAN BUDGETAIRE RÉALISÉ 2017

DEPENSES INVESTISSEMENT					DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES				BILANS	
				Amortissement									
Objet de la dépense	PU	Nbre	Coût total	Durée	Montant	Objet de la dépense	Mensuel	Annuel	Objet de la recette	PU	Nbre	Recette	
Matériel Sportif					Administration/Informatique			RECETTES FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT	
Rescue-board	<i>prêt Mairie</i>	3	0 €	10	0 €	Logiciel admin/compta/site		228 €	Adhésions Club			5 400 €	DEPENSES INVESTISSEMENT : 14 369 €
Paddle-board adulte OP	920 €	3	2 760 €	10	276 €	Téléphone/Internet	0 €	0 €	Adhésions Club	'Recettes'			RECETTES INVESTISSEMENT : 14 977 €
Paddle-board adulte WZ	890 €	1	890 €	10	89 €	Téléphone portable	0 €	0 €	Recettes Ecole	'Recettes'		0 €	BILAN INVESTISSEMENT : 608 €
Paddle-board ado OP	480 €	5	2 400 €	6	400 €	Sous-total Admin/Informatique : 228 €			Formations				
Paddle-board ado WZ	260 €	4	1 040 €	10	104 €	Fluides			BNSSA 'adhérents'	0 €	2	0 €	
Paddle-board enfant OP	329 €	3	987 €	6	165 €	Eau	0 €	0 €	BNSSA	100 €	0	0 €	
Bouée tube OP	89 €	8	712 €	10	71 €	Electricité	0 €	0 €	BNSSA recyclage	60 €	0	0 €	
Filin 200 m	<i>prêt Mairie</i>	0	0 €	10	0 €	Sous-total fluides : 0 €			PSE1	230 €	0	0 €	
Balisage		0	0 €	10	0 €	Banque/Assurances			PSE1 recyclage	50 €	0	0 €	FONCTIONNEMENT
Sous-total : 8 789 €					Banque/Assurances				PSE2	23 €	0	0 €	DEPENSES FONCTIONNEMENT : 4 771 €
Equipement Individuel					FFSS				PSE2 recyclage	5 €	0	0 €	RECETTES FONCTIONNEMENT : 5 400 €
Combinaison adulte	60 €	0	0 €	3	0 €	Divers frais bancaires	'Banque'	87 €	Ventes				
Combinaison ado	50 €	0	0 €	3	0 €	Assurance RC		85 €	Bonnets	25 €	0	0 €	
Combinaison enfant	50 €	0	0 €	3	0 €	Sous-Total Banque/Assurances 172 €			Lycra	30 €	0	0 €	
Palme adulte	35 €	0	0 €	3	0 €	FFSS			Maillots	40 €	0	0 €	
Palme ado	35 €	0	0 €	3	0 €	Affiliation FFSS		244 €	Sous-total : 0 €				
Palme enfant	35 €	0	0 €	3	0 €	Reversion licences Club	'Recettes'	675 €	RECETTES INVESTISSEMENT				
Lycra Ecole	24 €	45	1 097 €	3	366 €	Reversion licences Ecole	'Recettes'	0 €	Subventions				
Lycra Ecole	24 €	50	1 200 €	0	0 €	Sous-total FFSS : 919 €			Mairie LCF			5 000 €	
Bonnet Club	19 €	50	948 €	0	0 €	Salaires/Indemnités			CD 33 (Equipements)			0 €	
Sous-total : 3 245 €					Indemnités				CD 33 (Création?)			0 €	
Locaux					Indemnités				CNDS			0 €	
Tableau blanc trépied	150 €	0	0 €	10	0 €	Rémun. Bénévoles (3)		0 €	DRJSCS (Ethique)			0 €	
Container stockage	3 000 €	0	0 €	15	0 €	Rémun. Formateur Club		0 €	Sous-total : 5 000 €				
Mobilier bureau	500 €	0	0 €	10	0 €	Rémun. Formateur Été		0 €	Donations				
Enseigne	200 €	0	0 €	3	0 €	Charges salariales		0 €	Recettes Dons	'DonsPrivés'		9 977 €	
Sous-total : 0 €					Sous-total Salaires/Indemnités : 0 €				DIVERS				
Informatique					DIVERS				DRJSCS (Ethique)				
Ordinateur PC	800 €	0	0 €	3	0 €	Frais de flocage		615 €	Sous-total : 5 000 €				
Imprimante multi	120 €	0	0 €	6	0 €	Frais de port OceanPerf		225 €	RECETTES FONCTIONNEMENT : 5 400 €				
Video-projecteur	300 €	0	0 €	6	0 €	Frais de port Wetiz		100 €	RECETTES INVESTISSEMENT : 14 977 €				
Sous-total : 0 €					Sous-total Divers : 1 514 €				Donations				
Secourisme					4X4				Recettes Dons				
Divers matos secourisme	2 335 €	1	2 335 €	5	467 €	Location 4x4		312,5					
	0 €	0	0 €	1	0 €	Assurance 4x4		0					
	0 €	0	0 €	1	0 €	Sous-total 4x4 : 0 €			Recettes Dons				
Sous-total : 2 335 €					Calcul Amortissement : 1 937 €				Recettes Dons				
DEPENSES INVESTISSEMENT : 14 369 €					EPARGNE AMORTISSEMENT : 1 937 €				Recettes Dons				
					DEPENSES FONCTIONNEMENT : 4 771 €				Recettes Dons				

EPARGNE 2017 :	1 238 €
EPARGNE DEDIEE MATERIEL :	0 €
EPARGNE NON DEDIEE :	1 238 €
EPARGNE TOTALE :	1 238 €